

[https://snfolcdijon.fr/spip.php?page=article&id\\_article=339](https://snfolcdijon.fr/spip.php?page=article&id_article=339)



# complémentaire : L'affiliation obligatoire commence en octobre



- Actualités - Actualités nationales -  
Date de mise en ligne : lundi 6 octobre 2025

---

Copyright © SNFOLC Dijon - Tous droits réservés

---

## Protection sociale complémentaire : L'affiliation obligatoire commence en octobre :

A la veille de la publication du marché de la prévoyance, les opérations d'affiliation à la protection sociale complémentaire de l'employeur vont débuter **à compter du 8 octobre** prochain pour une **entrée en vigueur au 1er mai 2026**. Dès le début, la FNEC FP-FO a dénoncé ce marché. C'est la seule organisation syndicale à avoir refusé de signer l'accord ministériel.

Nous vous avions déjà alerté sur ce sujet en mai dernier et nous vous avions partagé un guide [dans cet article](#).

Pour la fédération, une **PSC obligatoire**, non seulement **met fin à la liberté de choix** des agents mais elle **s'attaque de front à la sécurité sociale** et aux valeurs mutualistes avec la volonté affichée d'en faire une composante de la rémunération ou du « paquet salarial ». Sans compter le **coût** de cette PSC qui risque bien d'être **plus élevé** pour certains agents, les plus précaires notamment, ou encore les retraités qui seront les grands perdants de ce choix.

**De plus, elle acte le découplage santé et prévoyance**, prévoyance qui jusque-là était incluse dans les contrats de la plupart des mutuelles. Celle-ci devient l'**objet d'un marché propre** à une ou plusieurs options qui grèveront davantage le coût final de la protection sociale globale, **avec des tarifs bien supérieurs à ceux que nous connaissons**, selon nos informations.

La FNEC FP-FO continuera de combattre la **PSC obligatoire, outil de privatisation et de destruction** de la Sécurité sociale et de la Fonction publique.

Pour plus de détails sur le calendrier, le caractère obligatoire de l'adhésion et les étapes de la procédure, lire le tract en entier :

**Vous pouvez aussi retrouver plus d'informations via les ressources transmis par les ressources humaines du rectorat :**

- [+] Via vos établissements fin septembre : [lettre des RH envoyée aux établissements](#).
- [+] Via le webmail début octobre : [lettre des RH envoyée par le webmail](#).